

**DELIBERATION N° 18/230 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA CREATION D'UNE PLATE-FORME
OU COOPERATIVE DE DISTRIBUTION DE DENREES ALIMENTAIRES PRODUITES SUR L'ILE
(CIRCUITS COURTS) A DESTINATION DES CANTINES SCOLAIRES**

SEANCE DU 29 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt neuf juin, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juin 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François BENEDETTI à Mme Vannina ANGELINI-BURESI
Mme Laura FURIOLI à M. Pierre-José FILIPPETTI
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI
Mme Julie GUISEPPI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Paul LEONETTI à M. Michel GIRASCHI
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
M. Jean-Martin MONDOLONI à M. Xavier LACOMBE
M. Pierre POLI à Mme Rosa PROSPERI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Pascale SIMONI à Mme Marie SIMEONI
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Mattea CASALTA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 66,
- VU** la motion déposée par Mmes Véronique ARRIGHI, Christelle COMBETTE, Marie SIMEONI et Anne TOMASI pour l'Assemblée des Enfants,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

ADOPTE la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** que l'insularité engendre des coûts et de la pollution supplémentaires pour le transport des denrées alimentaires,

CONSIDERANT que l'économie insulaire a besoin d'être valorisée et développée,

CONSIDERANT qu'il y a nécessité à éduquer les enfants sur l'importance de l'équilibre alimentaire, à la saisonnalité des produits et à la redécouverte des saveurs régionales,

CONSIDERANT que de plus en plus d'initiatives régionales voient le jour mettant en relation les producteurs locaux et les gestionnaires des cantines favorisant ainsi les « circuits courts »,

CONSIDERANT que les consommateurs sont de plus en plus attentifs à ce qu'ils mangent et que le circuit court et le local répondent à une demande évidente en évitant de nombreux intermédiaires,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE de prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser la mise en place d'une plate-forme ou coopérative de distribution de denrées alimentaires de qualité, produites sur l'île, à destination des cantines scolaires insulaires. »

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 29 juin 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



Accus  de r ception

Objet	CREATION D'UNE PLATE-FORME OU COOPERATIVE DE DISTRIBUTION DE DENREES ALIMENTAIRES PRODUITES SUR L'ILE (CIRCUITS COURTS) A DESTINATION DES CANTINES SCOLAIRES
Identifiant acte	02A-200076958-20180629-014171-DE
Identifiant interne	014171
Date de r�ception par la pr�fecture	6 juillet 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	29 juin 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	9.4

[Fermer](#)